

## Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

---

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, les arrêtés fédéraux suivants:

- Arrêté fédéral du 19 juin 2000 concernant un crédit pour la contribution à fonds perdu en faveur de l'assainissement de la Compagnie des Chemins de fer friebourgeois (GFM) (FF 1999 8466).

Cet arrêté fédéral sera publié dans la Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 7 juin 2000 concernant le Traité de conciliation et d'arbitrage entre la Confédération suisse et la République de Croatie (FF 2000 495);
- Arrêté fédéral du 7 juin 2000 relatif au Protocole de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (FF 2000 1009);
- Arrêté fédéral du 14 juin 2000 concernant le Traité entre la Suisse et le Royaume de Thaïlande sur le transfèrement des délinquants (FF 1999 4027);
- Arrêté fédéral du 15 juin 2000 portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits pharmaceutiques (FF 2000 1703);
- Arrêté fédéral 21 juin 2000 relatif à la Convention pour la protection du Rhin (FF 2000 274).

Ces arrêtés fédéraux seront publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'ils concernent, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse.

4 juillet 2000

Chancellerie fédérale

## Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.07.2000
Date	
Data	
Seite	3444-3444
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 674

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.